

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/07/2011 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.9450	9.1805
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	9.2260	9.4685
2/3. Fendage	9.3325	9.5780
4. Brossage à la main	9.3325	9.5780
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.3325	9.5780
6a. Brossage à la carde mécanique	8.5360	8.7605
7. Mouillage des peaux brutes	9.2260	9.4685
8. Dégalage à la main	9.3325	9.5780
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.4510	9.6995
10. Dégalage à la machine	9.3710	9.6175
11. Cardage	9.4510	9.6995
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.4510	9.6995
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.3325	9.5780
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.3325	9.5780

16. Ebarbage	8.5260	8.7500
17. Ejarrage à la machine	8.5260	8.7500
18/19. Ejarrage à la machine	9.4510	9.6995
20. Secrétage	10.1660	10.4335
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.6535	9.9075
22. Secrétage à la machine	10.1660	10.4335
23. Mouillage des peaux secrétées	9.2270	9.4695
24. Brossage des peaux secrétées	8.5260	8.7500
25. Coupage	8.7470	8.9770
26. Chiquettage	8.4415	8.6635
27. Epluchage	8.4415	8.6635
28. Montage	8.5260	8.7500
29. Paquetage	8.7470	8.9770
30. Triage	8.4415	8.6635
31. Soufflage	8.4415	8.6635
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.8880	10.1480
33. Affûtage pour 6 machines et plus	10.1530	10.4200
34. Contremaître	9.6425	9.8960